

*Cet article a pour objet de constater que l'indice CAC40, à l'instar des autres indices nationaux, ne constitue pas un bon benchmark pour la gestion indicielle quelle que soit la méthode de calcul retenue en raison notamment de la législation sur la gestion collective qui limite l'exposition.*

*Dans le cas du CAC40, la modification de la méthodologie de calcul, contre toute attente, amplifie certains phénomènes de surpondération au sein de l'indice français. A terme les gérants devraient proposer des fonds essentiellement indexés sur des indices ayant un univers d'investissement plus large. Les indices européens constituent une première réponse à cette demande.*